

ANNEXE A

Négociations en cours d'accords de libre-échange engagées par le Viet Nam

ANASE-Chine

La négociation a été engagée fin 2002. En 2003, l'ANASE et la Chine ont signé un accord-cadre de coopération économique globale. Deux accords importants ont ensuite été conclus : l'accord sur le commerce des matières premières (2004) – entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004 – et l'accord sur le commerce des services (2006) – entré en vigueur le 1^{er} juillet 2007. L'objectif ultime est de conclure un accord de libre-échange en 2010, avec une période de mise en place graduelle, jusqu'en 2015, pour les nouveaux membres de l'ANASE. À l'heure actuelle, l'ANASE et la Chine sont en train de négocier un accord sur l'investissement et d'engager un second cycle de négociations concernant un accord sur le commerce des services.

ANASE-Corée

L'ANASE et la Corée ont conclu un accord-cadre de coopération économique globale en décembre 2005. En août 2006, l'ANASE et la Corée ont signé l'accord sur le commerce des biens, entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. En novembre 2007, les deux parties ont conclu un accord sur les services et s'efforcent désormais de faire aboutir, avant fin 2008, les négociations relatives à l'accord sur l'investissement.

ANASE-Australie, Nouvelle-Zélande

À la différence du processus de négociation en plusieurs étapes en cours entre l'ANASE et la Chine et l'ANASE et la Corée, l'ANASE et l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont engagé des négociations en 2005 portant simultanément sur tous les aspects d'un accord de libre-échange (engagement unique), sur les matières premières, les services, l'investissement, la propriété intellectuelle, la concurrence, les principes d'origine, le règlement des différends. Concernant le

modèle qui sera utilisé pour les matières premières dans le cadre de l'accord de libre-échange, l'ANASE-CER, l'ANASE-6 et l'Australie-Nouvelle-Zélande ont atteint certains objectifs. En revanche, les modèles relatifs à la réduction des droits de douane, aux services, à l'investissement et aux normes hygiéniques et techniques présentent encore d'importantes lacunes. Il est prévu que, d'ici fin 2007, les négociations entre l'ANASE et l'Australie et la Nouvelle-Zélande auront abouti et qu'un accord global sera conclu début 2008.

ANASE-Inde

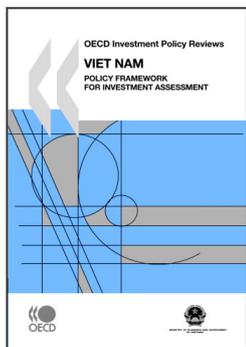
L'ANASE et l'Inde ont conclu un accord-cadre de coopération économique globale le 8 octobre 2003 à Bali, en Indonésie. À l'heure actuelle, les deux parties négocient le modèle de réduction des droits de douane pour mettre en place la zone de libre-échange ANASE-Inde. L'étape suivante a été la signature d'un accord sur le commerce des services aux termes de cet accord-cadre à l'occasion de la réunion des conseillers ministériels ANASE-Inde qui s'est tenue en août de cette année.

ANASE-Japon

En 2003, l'ANASE et le Japon ont conclu l'accord général de partenariat économique global à Phnom Penh, au Cambodge. Les deux parties ont ensuite organisé de nombreuses sessions, mais les progrès ont été lents. Le Japon souhaitait d'abord négocier de manière bilatérale avec chacun des pays de l'ANASE avant de négocier à l'échelon régional. À ce jour, le Japon a mené à leur terme les négociations avec 6 pays de l'ANASE. Depuis le début 2007, les négociations ont progressé plus rapidement. À l'heure actuelle, des divergences subsistent encore entre l'ANASE et le Japon sur le modèle de réduction des droits de douane, les certificats d'origine et l'hygiène épidémique.

ANASE-UE

En août 2005, l'UE et l'ANASE ont créé le groupe de vision centré sur la faisabilité de la formulation d'un éventuel accord de libre-échange ANASE-UE. Le groupe de vision a ensuite proposé d'engager des négociations en vue de créer un accord de libre-échange ANASE-UE. En avril 2007, l'ANASE et l'UE ont officiellement engagé des négociations et se sont mises d'accord pour constituer une commission conjointe composée de responsables des deux parties en vue d'examiner le modèle et les modalités des négociations. En juillet 2007, la commission conjointe a organisé sa première réunion à Danang, au Viet Nam. Les deux parties ont l'intention de finaliser l'organisation globale de l'accord de libre-échange, de mettre en place les groupes de travail nécessaires et de mener les premières discussions sur le modèle de réduction des droits de douane fin 2007.



Extrait de :

OECD Investment Policy Reviews: Viet Nam 2009 Policy Framework for Investment Assessment

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264050921-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Annexe A : Négociations en cours d'accords de libre-échange engagées par le Viet Nam », dans *OECD Investment Policy Reviews: Viet Nam 2009 : Policy Framework for Investment Assessment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264050945-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.